

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d'AUSSOIS

Délibération n° 2022.148

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 15

- Présents : 12

- Votants : 15

. Pour : 15

. Contre : 0

Date de Convocation :

06 décembre 2022

Objet : motion contre le
projet de Zone Spéciale
Carrière.

L'an deux mil vingt-deux et le douze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'Aussois, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur BOYER Stéphane, Maire.

Présents : M. BODECHER Maurice, Mme RICHARD Françoise (secrétaire), M. VIGNOUD Jean-Louis, Adjoint

M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme ARNAUD Julie, Mme COUVERT Myriam, M. FRESSARD Jean-Marie, Mme PAYERNE-BACCARD Claudette, M. PERILLAT-MERCEROZ Cédric, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien, M. RATEL Hervé.

Absents : M. GOMES-LEAL Hervé (*procuration à Mme COUVERT Myriam*), Mme COL Camille (*procuration à M. RATEL Hervé*), M. REVEILHAC Philippe (*procuration à M. AGUSTIN Jean-Jacques*).

Le conseil municipal d'AUSSOIS,

Ayant été informé, dans le courant de l'été 2022, par les garants de concertation, d'un projet de création d'une Zone Spéciale Carrière concernant l'exploitation de la ressource en gypse sur les communes de Haute Maurienne Vanoise,
Après avoir eu connaissance de prémices de mobilisation contre ce projet,

Souligne :

Que les services de l'Etat, à ce jour, n'ont pas engagé la moindre consultation des élus et de la population sur ce dossier,

Qu'à défaut d'une concertation avec les propriétaires fonciers, les services de l'Etat ont opté pour une procédure ZSC,

Que dans ces conditions, les élus et la population s'interrogent sur les impacts économiques et environnementaux d'un tel projet,

Que l'ampleur du programme semble démesurée au regard du territoire et que le modèle d'exploitation (aérien ou souterrain) et les modes précis de transport ne sont pas définis,

Que de par les nuisances générées, cette activité va à l'encontre d'un développement touristique durable et harmonieux, principale source d'emploi du territoire de Haute Maurienne Vanoise,

Que les impacts sur le tissu économique local ne sont pas probants en terme de création d'emploi et que ce bilan (création/perte) n'a pas été évoqué,

Que le bilan carbone positif mis en exergue par l'entreprise PLACO PLATRE n'est pas établi,

Que les projets de développement touristique, soutenus par les collectivités, tels que le l'aménagement du Chemin du Petit Bonheur et la création de la voie cyclable V67 seront dégradés par la présence de la carrière,

Que le territoire de la Maurienne est déjà largement impacté par le chantier du Tunnel Euralpin Lyon Turin,

En conséquence, au regard de ces éléments et du manque flagrant de concertation, de communication des services de l'Etat et la possibilité de débattre des éléments du dossier, ainsi que de ces avantages et inconvénients, pour soutenir les communes directement impactées par ce projet :

Le conseil municipal d'AUSSOIS, se prononce CONTRE le projet actuel de Zone Spéciale Carrière de la Vallée de la Maurienne.

Fait et délibéré en Mairie en séance de ce jour.
Pour copie conforme, AUSSOIS, le 15 décembre 2022

Le Maire
Stéphane BOYER,

